

Fiche de poste Psychologue Clinicien CUMP Départementale et zonale

Qualifications Requises :

- DESS ou Master 2 de Psychologie clinique et pathologique
- Etre détenteur d'une expérience en Cellule d'Urgence Médico-Psychologique, d'une formation complémentaire en psycho-traumatologie ou en victimologie est un plus.

Identification du Poste :

Travaille à 50 % : 5 demi-journées par semaine (réparties sur 4 jours de la semaine afin d'assurer la présence d'un personnel permanent de la CUMP pour chaque demi-journée ouvrée de la semaine habituellement et pour chaque journée ouvrée lors des périodes de congés).

Spécificité du Service :

Unité des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS) de réponse médico-psychologique aux situations d'accidents impliquant un grand nombre de victimes ou d'événements susceptibles d'entraîner d'importantes répercussions psychologiques en raison de leur nature (voir arrêté du 24 février 2014 relatif aux CUMP publié dans le J.O. du 5 mars 2014).

Position dans la Structure :

Liaison hiérarchique: médecin chef du service de Psychiatrie d'Urgence de Liaison et de Psychotraumatologie (PULP) du Pôle de psychiatrie des HUS , médecin psychiatre responsable de la CUMP (RUF), , cadre supérieur de santé ;

Liaison fonctionnelle: autorités politiques et sanitaires (Préfet, Agence Régionale de Santé), médecin coordonnateur du SAMU, médecin régulateur du SAMU, médecin de garde du PPSM, PH psychiatres de l'Unité des Urgences Psychiatriques (UUP), médecin référent CUMP 68 et autres départements de la zone.

Missions Permanentes :

- Délivrance de soins psychologiques : soins immédiats, soins post-immédiats, suivis à court et moyen terme. Participer aux missions de la CUMP telles que définies dans l'instruction n° DGS/DUS/BOP/2014/62 du 24 février 2014 relative à l'organisation de la prise en charge de l'urgence médico-psychologique et du schéma type d'intervention de la CUMP 67.

Notamment :

- Assurer avec les autres personnels permanents de la CUMP la présence d'au moins un professionnel psychiatre/psychologue de la CUMP 67 durant chaque jour ouvré de la semaine.
- Assurer sur ses temps de présence la régulation des appels adressés à la CUMP 67 et la décision d'intervention de celle-ci en lien avec le médecin régulateur du SAMU.
- Assurer sur ses temps de présence l'organisation des soins immédiats et post-immédiats (y compris mise en place des PUMP si besoin) auprès des blessés psychiques, des impliqués, des familles ou proches des victimes, ainsi que des sauveteurs et des professionnels impliqués lors des événements relevant de l'intervention de la CUMP 67, avec rédaction d'un rapport de mission.
- Assurer sur ses temps de présence les soins psychologiques immédiats et post-immédiats auprès de ces personnes et préparer les relais de prise en charge ultérieurs. Une formation spécifique à une ou des modalités structurée(s) de soins psychiques reconnues dans le domaine du psycho-traumatisme est fortement souhaitée.
- Participer aux actions de formation initiales et continues des personnels permanents et volontaires de la CUMP 67, pour certaines organisées en lien avec les autres organismes institutionnels (SAMU, ARS, etc).
- Participer au travail d'information, de formation et de sensibilisations organisées par la CUMP67.
- Participer aux réunions de fonctionnement de la CUMP 67 (au moins une réunion commune hebdomadaire avec les autres personnels de la CUMP et le médecin responsable).
- Aider à la rédaction du bilan annuel d'activité.

- Participer directement aux interventions impliquant la CUMP dans le respect des modalités d'engagement de celle-ci telles que définies par les textes législatifs cités ci-dessus ; cela peut impliquer un engagement au-delà des temps habituels de travail lors de situations sanitaires exceptionnelles y compris dans d'autres zones du territoire français (voire internationales de façon très exceptionnelle).
- Participer à la mise à jour des modalités d'intervention de la CUMP et de ses modalités de réponse (formation personnelle continue).
- Participer pour ce qui concerne l'organisation de la permanence de l'activité de la CUMP au travail de permanence des soins en urgence tel que structuré par le PPSMA.
- Participer à l'astreinte téléphonique départementale ou son équivalent selon les modalités prévues, au prorata de son temps de travail dans l'équipe.
- Participation aux missions transversales ponctuelles du Centre Régional du Psychotraumatisme (CRP), en complémentarité des professionnels du CRP, et en accord avec le chef de service et/ou le RUF de la CUMP.

Missions Ponctuelles :

- Participer à des réunions régionales ou nationales impliquant la CUMP 67 ou régionale
- Participer à des journées de formation ou des congrès sur des thématiques associées aux missions de la CUMP
- Aider à développer des partenariats, formalisés dans le cadre du réseau des urgences mentionné à l'article R. 6123-26 du code de la santé publique, avec les acteurs concernés par l'urgence médico-psychologique
- Participer aux travaux de recherche clinique impliquant la CUMP (cela peut se faire sur le temps FIR). Une formation à la recherche est souhaitable.

Exigences, qualités et expériences attendues :

- Sens des responsabilités, de l'organisation et esprit d'initiative.
- Capacité à travailler en situation de crise, de stress et d'urgence devant des situations inattendues et évolutives rapidement.
- Capacité à s'adapter sur le terrain hors de tout cadre hospitalier.
- Sens de la communication et diplomatie.
- Disponibilité et dynamisme.
- Capacité de gestion d'un groupe.
- Respect et capacités de travail avec les autorités administratives.
- Expérience clinique avérée dans le domaine de la prise en charge de victimes d'événements traumatiques, de la psychiatrie de catastrophe ainsi que de la psychotraumatologie.
- Maîtrise des techniques thérapeutiques de groupe.
- Maîtrise de l'outil informatique.
- Permis de conduire B.